

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		SMDE 24	Adhésion au syndicat des Communes d'Autrix et St Pierre de Frugie	
		SMDE 24	Adhésion et transfert de compétences au syndicat des Communes de St Amand de Coly, La Chapelle Aubareil, Salviac et les Eyzies de Tayac Sireuil	
		SMDE 24	Rapport sur le prix et la qualité du service public	
		Associations	Attribution des subventions aux associations	
		Référent lutte contre les ambrosies	Désignation d'un référent lutte contre les ambrosies	
		Subvention voyage scolaire collège st Joseph	Demande de subvention voyage scolaire collège st Joseph à ST ANTOINE DE BREUILH	
		Salle des fêtes	Marché travaux aménagement salle des fêtes :acte d'engagement et estimation sommaire de l'avant projet détaillé	
		Personnel communal	Demande de changement de grade adjoint technique	

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 13 juin 2018.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Franck POURTAL, Florentine POUCHIN,

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAAC, Hélène DENOST

Absent non excusé : Francis CARNET GUILLOT- Cédric MEYROU- Sébastien BAGGIO

Procurations : Alain BATAAC à Marie-Catherine ROHOF
Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre POUGET

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- SMDE 24 : adhésion au syndicat des Communes d'Autrix et St Pierre de Frugie
- SMDE 24 : adhésion et transfert de compétences au syndicat des Communes de St Amand de Coly, La Chapelle Aubareil, Salviac et Les Eyzies de Tayac Sireuil
- Attribution des subventions aux associations
- Désignation d'un référent municipal pour la prévention et la lutte contre les ambrosies
- Demande de subvention pour voyages scolaires élèves du collège St Joseph à St Antoine de Breuilh

- Marché travaux aménagement salle des fêtes : acte engagement et estimation sommaire de l'avant-projet détaillé (APD) pour les salles à l'étage de la salle des fêtes
- Demande de changement de grade adjoint technique principal 1^{ère} classe à l'école

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

SMDE 24 : ADHESION COMMUNES D'AUTRIX et ST PIERRE DE FRUGIE

Délibération :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 8 septembre 2017, la Commune d'Autrix sollicite son adhésion au SMDE 24.
- Par délibération en date du 20 janvier 2018, la Commune de St Pierre de Frugie sollicite son adhésion au SMDE 24
- Le comité syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 25 avril 2018 a donné une suite favorable à ces demandes d'adhésion.

Conformément à ses statuts, le SMDE 24 soumet à l'acceptation de chaque collectivité déjà adhérente, l'adhésion de ces nouvelles collectivités.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide d'accepter les adhésions au SMDE 24 avec le transfert de la compétence obligatoire « protection du point de prélèvement » à compter du 01 juillet 2018, des collectivités suivantes :

- La Commune d'Autrix à l'unanimité
- La Commune de St Pierre de Frugie à l'unanimité

SMDE 24 : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET/OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE QUATRE COLLECTIVITES AU SMDE 24

Délibération

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que certaines collectivités adhérentes au SMDE 24 souhaitent transférer des compétences optionnelles :

- par délibération en date du 29 janvier 2018, la Commune de ST AMAND DE COLY sollicite le transfert de la compétence eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à partir du 01 janvier 2019
- par délibération en date du 30 janvier 2018, la Commune de LA CHAPELLE AUBAREIL sollicite le transfert de la compétence eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à partir du 01 janvier 2019
- par délibération en date du 14 mars 2018, la Commune de SALVIAC (Lot) sollicite le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à partir du 01 janvier 2019
- par délibération en date du 15 mars 2018, la Commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL sollicite le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à partir du 07 juillet 2018

Le Comité Syndicat du SMDE 24, lors de sa réunion du 25 avril 2018 a donné une suite favorable à ces demandes de transfert.

Conformément à ses statuts, le SMDE 24 soumet à l'acceptation de chaque collectivité déjà adhérente, les demandes de ces nouvelles collectivités,

Monsieur le Maire propose d'accepter ces transferts de compétences au SMDE 24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « Eau » (bloc 6.32) au SMDE 24, à compter du 01 janvier 2019 des collectivités suivantes :

- La Commune de ST AMAND DE COLY
- La Commune de LA CHAPELLE AUBAREIL

-décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » (bloc 6.41) au SMDE 24 des collectivités suivantes :

- La Commune de SALVIAC (Lot) à compter du 01 janvier 2019
- La Commune des EYZIES DE TAYAC -SIREUIL à compter du 07 juillet 2018

SMDE 24 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017

Délibération :

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 06 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité syndical du SMDE 24.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération :

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2018

Judo/Dojo	800.00 €
Prévention routière	150.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Papillons Blancs	25.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Amicale sportive Gensac /Montcaret	500.00 €
Secours Catholique	50.00 €
Amis de Montcaret	250.00 €
ACCA Chasse	550.00 €
Coopérative scolaire	650.00 €
Association des Parents d'Eleves	950.00 €
L'hameçon Lamoithais	100.00 €
Le souvenir Français	25.00 €
Collège de Vélines	300.00 €
Association des jeunes Montcaret	150.00 €
Association jeunes sapeurs pompiers Castillon	100.00 €
ADI SHAKTI	50.00 €
Cyclo club	50.00 €
Les Amies de la couture	50.00 €
Les clowns stéthoscopes	50.00 €

Théâtre	150.00 €
Le Refuge des oubliés	200.00 €
Les Motards	50.00 €
Fondation du Patrimoine	50.00 €
Collège St Antoine de Breuilh	150.00 € (1 abstention Mme ROHOF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus.

Une subvention de 150 € est accordée au Collège St Joseph de St Antoine de Breuilh pour les voyages scolaires.

DESIGNATION D'UN REFERENT MUNICIPAL POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES AMBROISIES

Délibération

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète de la Dordogne, dans lequel il est demandé au Conseil Municipal de désigner un élu référent « ambroisie » qui sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambroisies sur le territoire de la commune. Il devra surveiller et détecter l'apparition de la plante, signaler ces plantes sur la plate forme interactive, contribuer au respect de la réglementation en vigueur et remonter les informations au comité de coordination départementale.

Aucun conseiller présent accepte d'être nommé référent. Il est donc proposé d'interroger les conseillers absents et dans le cas éventuel où personne d'accepterait Monsieur LANSADE Jean-Thierry se proposera comme référent

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et la nomination de Monsieur Jean-Thierry LANSADE en qualité de référent si aucun autre membre accepte .

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE ST JOSEPH ST ANTOINE DE BREUILH

Délibération

Le Maire présente une demande de subvention émanant du COLLEGE St Joseph de St Antoine de Breuilh pour financer des voyages scolaires au Puy du Fou, à Cadouin et à la Rochelle pour des élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement.

Deux élèves de la Commune sont concernées par ce voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 10 voix Pour et une abstention (Mme ROHOF) de donner une subvention au collège St Joseph de St Antoine de Breuilh.

MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DES FETES : ACTE ENGAGEMENT ET AVANT PROJET DETAILLE SALLE A L'ETAGE

Délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'étage de la salle des fêtes qui sera une tranche conditionnelle suivant l'obtention des subventions demandées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acte d'engagement et l'estimation sommaire de l'Avant Projet Détaillé.

Les travaux d'aménagement de la salle sont reportés en 2019, toutes les associations ont été informées. Le permis de construire pour l'aménagement de l'espace traiteur et de la salle des fêtes sera déposé en septembre.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A L'ECOLE

Délibération

Le Maire présente au Conseil la demande de Mme Aline VACHER adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'école maternelle qui sollicite un avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe par le biais de la promotion interne.

Le Maire propose au Conseil de nommer cet agent dans le cadre d'emploi des adjoints techniques de 1^{ère} classe et de créer le poste correspondant à son grade après avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

TRAVAUX ABORDS DE LA MAIRIE : ILLUMINATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire établir un devis pour éclairer la totalité de la façade de la Mairie en Bleu Blanc Rouge.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Les travaux d'aménagement des abords de la Mairie et de l'école débuteront en octobre.

TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'ADAP

L'accès aux personnes à mobilité réduite sera amélioré. La matérialisation des nez de marche de tous les escaliers sera réalisée, ainsi que la création d'un cheminement visuel pour accéder à la Mairie et à la bibliothèque depuis la route.

Une dérogation sera sollicitée auprès de la Préfecture pour conserver les marches en pierre de la Mairie, l'accès handicapé est quant à lui conforme.

Des places réservées aux personnes handicapées seront tracées devant la salle des fêtes et devant l'église.

ECOLE

L'ouverture d'une cinquième classe à la rentrée de septembre est confirmée. Les travaux de rénovation de l'ancienne salle de classe à l'étage sont en cours. Une main courante sera posée pour la descente des 3 marches.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La société AGUR redémarre le contrôle des assainissements non collectifs (privés) sur la Commune de Montcaret. Tous les habitants concernés recevront un avis de passage.

La commission assainissement a demandé que les habitations contrôlées en 2016 ne soient pas de nouveau contrôlées. La société AGUR a accepté cette demande.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ouverture des plis de la 5^{ème} tranche ferme pour la Commune de Montcaret et la tranche conditionnelle pour la Commune de St Seurin de Prats a été faite.

L'entreprise DUBREUIL a été retenue par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Les travaux s'élèvent à 1 674 000 € TTC répartis comme suit

: 775 500 € HT pour Montcaret

: 624 000 € HT pour St Seurin de Prats

Nous attendons le résultat des demandes de subventions, et les travaux pourraient débuter en 2019.

Un emprunt pourrait être contracté à taux réduit, en discussion au sein du conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

CIRCULATION DES VEHICULES A VIVE ALLURE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu les doléances de Mme PROUTEAU signalant que des voitures et des motos empruntent le chemin communal longeant sa maison à une vitesse parfois excessive ce qui représente une gêne et un danger pour les riverains. De ce fait, elle demande au Maire de mettre en place une signalisation pour limiter la circulation.

Le Conseil Municipal déplore l'attitude non respectueuse des personnes qui passent sur ce chemin et sur des propriétés privées à vive allure et propose qu'un rappel à la prudence et au respect du voisinage soit diffusé dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 55

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent